

Perspectives Inter Etablissements Adultes

CDSA 73 SAISON 2014- 2015

PRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE DE LA SAVOIE

Le CDSA 73 est un organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui a reçu délégation du Ministère des Sports pour **organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique.**

Ses Missions

- Offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.
- Développer la pratique du sport adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres).
- Développer le soutien au sport adapté pour un accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises...).
- Dans un objectif social, les priorités de la FFSA sont d'assurer : le maintien en bonne santé, le développement des capacités personnelles, une meilleure intégration sociale

Le Public concerné

Les personnes atteintes de handicap mental ou troubles psychiques.

Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) présentant :

- soit une déficience intellectuelle légère, déficience intellectuelle moyenne ou profonde à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels (personnes polyhandicapées)
- soit des troubles psychiques

Chiffres Clés de la FFSA

- Près de 1 000 associations
- 114 Ligues et comités départementaux
- Près de 50 000 licenciés
- 150 000 pratiquants
- Plus de 50 disciplines sportives
- 23 championnats de France
- 1 800 rencontres organisées par an

QU'EST-CE QUE LE « SPORT ADAPTE » EN ETABLISSEMENT SPECIALISE ?

Les rencontres Inter-Etablissements de Sport Adapté permettent aux jeunes et adultes des établissements spécialisés de participer à des activités physiques et sportives quelles que soient leurs possibilités.

Différents niveaux de pratique sont proposés en fonction des capacités, besoins et souhaits de chacun : Découverte, initiation, compétition adaptée.

Le Sport adapté permet aux adultes des établissements spécialisés de participer à des activités physiques pour le plaisir et le bien-être.

Les activités physiques proposées ont pour but l'épanouissement de la personne, l'ouverture sur l'environnement physique et social, grâce à la rencontre des sportifs d'autres établissements spécialisés ou du milieu ordinaire.

Elles ont un rôle important à jouer sur le plan de la santé :

- Pour lutter contre la sédentarité
- Pour lutter contre l'isolement et le repli sur soi
- Pour prendre des habitudes de pratique physique régulière, élément indispensable d'une bonne santé et bonne hygiène de vie
- Pour mieux contrôler son corps, développer ses capacités et prendre confiance en soi

L'objectif n'est pas de mettre la personne en situation de stress ou d'échec, mais de privilégier le plaisir de la pratique et de la réussite ; le participant doit pouvoir se surpasser par rapport à ce qu'il fait d'habitude et en être fier.

Ces rencontres permettent à des personnes de découvrir certaines de leurs capacités dans un contexte inhabituel, ce par la pratique d'activités que les établissements pourraient difficilement organiser seuls. Un encadrement important et une adaptation des activités permettent à chacun de choisir et de s'inscrire en fonction de ses moyens.

C'est l'occasion pour chacun d'établir des liens, de communiquer avec les autres, que ce soit par le regard, la posture, la voix, le contact...selon ses besoins, ses envies, ses capacités.

L'obligation de respecter des règles dans un cadre ludique est une aide appréciable pour accéder à une plus grande autonomie.

Le programme des rencontres inter-établissements est établi de façon à proposer des activités et des ateliers suffisamment diversifiés et adaptés pour ne pas solliciter avec trop de hâte les personnes qui ne s'engagent dans l'activité que si elles en éprouvent l'envie : curiosité parfois dans un premier temps, choix, expérimentation, puis plaisir de la découverte, de l'action et de la réussite. Chacun est encouragé, aidé si besoin, avec un encadrement qualifié, compétent et en toute sécurité.

Les valeurs des inter-établissements

Activités adaptées, régulières
et sécurisées
Echanges, lien social
Dépassement de soi

POSSIBILITE DE RENCONTRES POUR LA SAISON 2014-2015

(Certaines rencontres peuvent être jumelées avec le Sport Adapté Jeune)

- Découverte aquatique
- Journée neige (raquette, ski fond)
- Plateaux de foot (6 rencontres)
- Découverte Tennis de table
- Découverte escalade
- Découverte Kayak
- Découverte Tir à l'Arc / sarbacanne

AVANTAGE OFFERT PAR LE CDSA73 sur la saison 2013-2014

Possibilité de **forfaits de ski alpin offerts** aux établissements pratiquants sur la Savoie

Possibilité de **forfaits de ski de fond offerts** aux établissements pratiquants sur la Savoie

L'ADHESION ET LA REDEVANCE LICENCE saison 2013-2014

- Nous demandons une participation financière de 120€ par établissement
- Et la prise en charge de la redevance licence par sportif

Redevance licence

TYPE DE LICENCE	TARIF FFSA Fédération Française SA	REDEVANCE LICENCE		TOTAL
		LIGUE RASA	CDSA 73	
COMPETITIVE				
Adulte (+18 ans)	25 €	7 €	7 €	39 €
Jeune (-18ans)	20 €	5 €	5 €	30 €
LOISIR				
Adulte (+18 ans)	25 €	3 €	3 €	31 €
Jeune (-18ans)	20 €	3 €	3 €	26 €
DECOUVERTE				
Pass journée	5 €	/	2 €	7 €

Dispositif d'aide financière à votre disposition :

- La Carte M'RA pour les adolescents et jeunes adultes (16-25 ans) = Prise en charge 30€ sur licence.
- Si une personne a déjà sa licence Sport Adapté (Compétitive ou Loisir) elle est valide pour nos rencontres (Compétitives ou Loisirs/Découvertes).

LES LICENCES 2013/2014

Mise en place de 5 types de licence au choix :

- **La « Licence Jeune » Compétitive ou non compétitive :**

La licence compétitive permettant la pratique du sport en compétition. Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports avec la mention obligatoire « en compétition ».

La licence non compétitive, ne permet pas de participer aux manifestations utilisant un système de classification par division ou de classement.

- **La « Licence Adulte » Compétitive ou non compétitive :** même principe.
- **La « Licence découverte » à la journée:** elle permet de découvrir occasionnellement les activités sportives non compétitive, pour une initiation, une activité de loisir, un stage de découverte; elle doit être prise au niveau du CDSA73, avec un certificat médical de moins de 3 mois à fournir avant la manifestation. Elle ne peut être prise que trois fois pour une même

personne sur la saison. Cette licence permet la pratique avec couverture d'assurance en responsabilité civile pour l'organisateur.

- **Le Forfait « Licence Développement »** : cette action promotionnelle s'adresse aux établissements qui souhaitent licencier toutes les personnes accueillies dans leurs structures. L'établissement règlera 40% des licences de l'effectif total de l'établissement (sur la base du tarif d'une licence adulte ou jeune **compétitive**).

A noter que les licences restent individuelles et nominatives, seule la facturation sera collective.

- **Licence collective réservée au secteur psychiatrique** : le montant est calculé par tranche de licenciés et pour l'année. Cette licence n'est pas nominative.
 - De 1 à 15 licenciés 300€
 - De 16 à 30 licenciés 500€
 - De 31 à 45 licenciés 800€
 - De 46 à 60 licenciés 1050 €

Un **formulaire spécifique** doit être utilisé, prendre contact avec le CDSA 73.

LES DOCUMENTS A FOURNIR

Le certificat médical

Il est obligatoire. Pour plus de lisibilité, il a été modifié. **Merci d'utiliser le modèle proposé par le CDSA 73.**

L'autorisation parentale ou tutorale

OU

- Document type fourni (merci de bien **remplir la partie « droit à l'image »**)
- Autorisation collective établie par le responsable de l'établissement reprenant les mentions décrites dans le modèle précédent: « ...autorise la prise de licence, la participation aux rencontres, le droit à l'image, hospitalisation... pour les personnes suivantes : ... »

L'assurance en responsabilité civile

- Celle de la FFSA : est la plus simple (cf. **notice d'informations Allianz** concernant les options)
- Celle des familles : attestation fournie à l'établissement par les parents en début d'année, il est possible d'en demander une photocopie à votre secrétariat.
- Collective : se renseigner auprès du responsable de l'établissement qui peut fournir l'assurance collective responsabilité civile.

Un modèle d'attestation à faire remplir par l'assureur vous est joint aux documents de rentrée.

Important : si vous ne prenez pas l'assurance fédérale, les temps de pratique, en dehors des horaires de fonctionnement des établissements, ne seront pas couverts. Il est donc conseillé aux sportifs souhaitant participer aux différentes rencontres Sport Adapté de prendre cette assurance.

Contacts CDSA73

Adresse postale :

CDSA 73
Maison des Sports
90 rue Henry Oreiller
73 000 CHAMBERY

Eric VENIARD

Président CDSA73

Cdsa73@hotmail.fr

Nicolas BOUGON

Conseiller Technique Sport Adapté

07 81 66 40 23

09 73 60 32 98

Cdsa73nico@gmail.com

